29 - Contrat Enfance Jeunesse Ville de Besançon / CAF du Doubs - Programmation et financement du Volet Enfance et Jeunesse 2013 - Première répartition de subventions aux associations

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : Au titre de sa politique Enfance - Jeunesse, la Ville de Besançon gère des équipements Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et soutient également des associations qui interviennent dans ces mêmes domaines.

Ainsi, elle gère quinze structures d'accueil Petite Enfance et organise et finance des accueils de loisirs et espaces jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et pendant les vacances.

Par circulaire du 22 juin 2006, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a unifié les contrats Enfance et Temps Libre en un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) et a défini de nouvelles règles de financement de la Petite Enfance et de la Jeunesse.

Un Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 a été signé le 13 décembre 2011 entre la Ville de Besançon et la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon.

Pour ne pas mettre en difficulté les structures associatives, la Ville apportera les financements nécessaires, comprenant par anticipation la PSEJ prévisionnelle de la CAF, au titre du contrat, pour l'année 2013.

I - Le Contrat Enfance Jeunesse: principes, renouvellement et financement

I.I - Rappel des principes du CEJ

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il traduit une politique d'action sociale locale en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille en cohérence avec les objectifs de la politique d'action sociale de la branche famille de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, en :

- ⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention,
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles (conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents) et de leurs enfants,
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.
- ⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une recherche de fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatibles avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Les modalités d'intervention et de versement de la prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) correspondante à la participation CAF pour ce contrat, sont régies par le CEJ.

Pour limiter sa contribution en fonctionnement, la CNAF impose des mesures restrictives :

- taux de fréquentation minimum de 70 % pour les structures Petite Enfance, de 60 % pour les accueils de loisirs.
- prix plafond non révisable et non actualisable fixé très bas (pour exemple : 4 € par heure/ enfant pour les accueils de loisirs),
 - exclusion de dépenses admises auparavant,
 - réduction des prises en charge des dépenses de coordination,
 - fixation dès le départ d'une enveloppe financière maximum figée...

I.II - Le Financement du Contrat Enfance Jeunesse

Modalités de financement de l'accueil des enfants et des jeunes :

- la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) est calculée sur un coût horaire plafonné défini par la CNAF,
- le taux de cofinancement est de 55 % (57 % dans le contrat précédent) à partir d'une base de financement restant (la Ville pouvant aller au-delà des 45 %).

Pour Besançon, l'année de référence, pour le calcul de la PSEJ, est l'année 2005, la PSEJ 2005 totale versée par la CAF était de 2 407 946 € (volet petite enfance + volet jeunesse).

Compte tenu des modalités de financement au CEJ, la part de la CAF tend à diminuer au fil des ans en tenant compte des anciennes actions des anciens contrats mais qui ne sont plus éligibles au titre du CEJ, et du passage de 57 % à 55 %. Quant au développement d'activités nouvelles, il est possible mais limité.

En ce qui concerne la Ville de Besançon, les pertes de recettes progressives dues à l'entrée en application de ce nouveau contrat, calculées sur la base de l'activité et des charges de l'année 2005, s'élèvent à :

- en 2006 : 126 734 €

- en 2010 : 634 829 €

- en 2013 : 875 571 €

La PSEJ prévisionnelle pour 2013 s'élève à 1 404 460,37 € (1 520 446,56 € prévus en 2012 en attente de régularisation) à laquelle il faut ajouter les actions nouvelles de 2012 et les actions nouvelles proposées cette année (+ 105 028,69 €).

Depuis 2006, la Ville a compensé les pertes de financement afin de maintenir un niveau de service équivalant à celui des années précédentes.

Dans le souci de ne pas pénaliser le fonctionnement des organisateurs bisontins des structures d'accueils de loisirs ou d'actions et animations «jeunesse», il est proposé de verser, à hauteur de 80 %, la participation financière de la Ville et par anticipation la PSEJ attendue de la CAF pour l'année 2013.

Concernant l'Association De Vous à Nous, la subvention accordée à cette association sera votée lors d'un prochain Conseil Municipal. En effet, son dossier n'est pas pour l'instant encore finalisé.

II - Le Volet Enfance- Programmation 2013

a) La programmation annuelle

La programmation 2013 du volet Enfance du CEJ est composée d'actions inscrites dans le contrat à son origine en 2006. Cette programmation composée de structures municipales ou associatives multi-accueils, crèches, haltes garderies, relais d'assistantes maternelles, etc. est suivie par la délégation / Direction Petite Enfance. Elle fait l'objet d'autres délibérations de subventionnement des associations concernées.

Les Maisons de quartiers municipales de Planoise, Grette - Butte et Montrapon - Fontaine Ecu gèrent de leur côté des «pôles enfance» pour enfants et parents. Ils reçoivent à ce titre une PSEJ comme suit :

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base prévue	Part CAF	Part Ville
44	Maison de Quartier Grette/Butte	Pôle Enfance - 6 ans	78 569,00 €	64 245,00€	10 205,25 €	54 039,75€
46	Maison de Quartier Montrapon/ Fontaine Ecu	Espace parent Enfant	34 858,00 €	24 300,00 €	3 047,00 €	21 253,00 €
48	Maison de Quartier Planoise	Loulouthèque	88 550,00 €	69 000,00 €	8 843,45€	60 156,55 €
	TOTAL	-	201 977,00 €	157 545,00 €	22 095,70 €	135 449,30 €

b) Renouvellement action nouvelle:

L'action nouvelle a été proposée en 2012 : l'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents animée par l'Antenne Petite Enfance dans deux structures de quartier à Planoise (Loulouthèque de la Maison de quartier) et à Clairs-Soleils (MJC - Centre Martin Luther King) est reconduite. Il est de surcroît proposé de développer cette action sur le quartier de Montrapon - Fontaine Ecu en partenariat avec la Maison de quartier (+ 4 000 €).

			Coût prévu	Base prévue	Part CAF	Part Ville	Acompte
28.2	Antenne Petite Enfance	LAEP	26 439 €	17 000 €	9 350 €	7 650 €	13 600 €

c) Partie Petite Enfance

Les éléments relatifs à la Petite Enfance ont d'ores et déjà fait l'objet d'une délibération en date du 12 novembre 2012.

III - Le Volet Jeunesse - Programmation 2013

La programmation annuelle

La programmation 2013 du volet Jeunesse du CEJ est composée d'actions inscrites dans le contrat à son origine en 2006.

Des actions nouvelles depuis 2009 ont pu être prises en compte : deux nouveaux accueils de loisirs de Vesontio Sports Vacances et l'accueil de loisirs de l'Espace associatif et d'animation des Bains-Douches.

De plus, la Ville a soutenu en 2010 l'action CVL de Vesontio Sports Vacances et l'accueil de loisirs du Centre Omnisports Pierre Croppet (non retenus par la CAF).

En 2012, la Ville a soutenu deux actions nouvelles : Accueils de Loisirs 6-13 ans (mercredis) de l'Espace Associatif des Bains-Douches (également pris en compte par la CAF) et l'espace d'accueil d'adolescents du Centre de Loisirs du Barboux. Ces deux actions sont renouvelées en 2013.

La programmation 2013 du volet Jeunesse du CEJ (sans les 2 actions nouvelles : Espace Jeunesse Battant et Vacances Ados du centre de loisirs du Barboux) représente ainsi un montant global de 1 477 717 € pour 3 812 906 € de dépenses prévisionnelles pour les actions portées par 19 structures (De Vous à Nous en attente) (14 associations, 4 structures de quartier municipales et une direction municipale).

Le reste du financement, hors CEJ, est apporté par la Ville (subventions de fonctionnement et CUCS), les familles, les prestations ordinaires CAF, l'Etat (CUCS) et le Département du Doubs.

Sur cette base CEJ de 1 477 717 € pour l'année 2013, la Ville prendra en charge la perte de financement due à la dégressivité dont les principes ont été rappelés ci-dessus. Pour 2013, cette perte de financement du volet jeunesse s'élève globalement à 31 426,15 € (88 817,52 € en 2012).

Base CEJ - Programmation 2013 : 1 477 717,00 €

Part CAF 405 694,16 €

Part Ville 1 072 022,84 €

Dont dégressivité CAF

prise en charge par la Ville * 31 426,15 €

Voir tableau détaillé de la programmation des actions retenues au titre de 2013.

b) Deux actions nouvelles

Le Centre du Barboux a expérimenté un espace d'accueil d'adolescents du quartier de Saint-Claude en juillet 2012 à l'Espace Inter'Ages Auguste Ponsot. Destinés aux 12-15 ans, des activités et un projet de séjour directement organisé la dernière semaine seraient proposés aux jeunes.

Ce projet est renouvelé en 2013.

Le dossier est transmis à la CAF du Doubs pour être étudié au titre du CEJ.

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base prévue	Part CAF	Part Ville	Dont agressivité	Acompte au 26/03/2013
35.5	Centre de loisirs du Barboux	Vacances ados	12 000 €	4 000 €	2 200 €	1 800 €	0€	3 200 €

Une action nouvelle est proposée en 2013 par l'Espace Associatif et d'Animation des Bains-Douches (Battant) : l'ouverture d'un espace jeunesse, destiné aux adolescents dans le cadre d'un accueil déclaré de loisirs.

Le dossier est transmis à la CAF du Doubs pour être étudié au titre du CEJ.

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base prévue	Part CAF	Part Ville
41.3	Espace Associatif et d'Animation des Bains-Douches	Espace Jeunesse Battant	7 496 €	3 019 €	-	3 019 €

c) Les subventions de fonctionnement de la Ville

- Les subventions de fonctionnement aux associations Comité de quartier Rosemont/Saint-Ferjeux, ASEP Cras/Chaprais et MJC Clairs-Soleils pour ces actions inscrites au CEJ sont versées par une délibération présentée à la suite de celle-ci.

Pour information, la subvention de fonctionnement générale de la MJC Palente-Orchamps sera déterminée lors d'un prochain Conseil Municipal.

- La participation financière de la Ville (part CEJ (Ville et CAF) et part Ville Fonctionnement pour les Francas du Doubs) a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2013, dans le cadre de la Délégation de Service Public. Seule est concernée pour cette structure la part CAF du CEJ au titre de la présente délibération.
- Enfin, la participation financière de la Ville (part CEJ) des structures municipales est inscrite dans leur budget global de fonctionnement.

Récapitulatif Ville

Part Ville CEJ	1 072 022,84 €
Subventions ou Participations Ville Fonctionnement aux associations	155 700,00 €
Part Ville Structures Municipales	451 290,01 €

Total Ville	1 679 012,85€
-------------	---------------

VOLET JEUNESSE (hors action nouvelle)

Total général (structures associatives et municipales confondues)

Organisme	Coût prévu	Subvention ou financement	Part CAF	Part Ville	Dont dégressivité	Acompte au 26/03/13
Accueils de loisirs maternels	933 027,00 €	442 220,00 €	210 253,27 €	231 966,73 €	16 210,27 €	229 506,69 €
Accueils de loisirs élémentaires & adolescents	1 740 377,00 €	527 876,00 €	187 991,98 €	339 884,02 €	9 649,61 €	178 557,31 €
TOTAL	2 673 404,00 €	970 096,00 €	398 245,25 €	571 850,75 €	25 859,88 €	408 064,00 €
						6

Séjours	167 846,00 €	23 150,00€	7 448,91 €	15 701,09€	5 566,27 €	11 360,00 €
Actions non éligibles (NE)	971 656,00 €	484 471,00 €	€ 00'0	484 471,00 €	0,00€	30 996,00€
TOTAL	1 139 502,00 €	507 621,00 €	7 448,91 €	500 172,09 €	5 566,27 €	42 356,00 €

La part Ville, quant à elle, comprend les 10 000 € de subvention de fonctionnement général du CRIJ pour le CLAP Energie Jeune.

NE = Actions non éligibles au titre des nouveaux CEJ mais maintenues jusqu'à la fin du financement de la part CAF.

STRUCTURES ASSOCIATIVES

Organisme Action Coût prévu	Coût prévu		Subvention	Part CAF	Part Ville	Dont dégressivité *	Acompte au 26/03/13
ASEP - 6 ans 70 315,00€	70 315,00	Ж	Cf. Subvention de fonctionne- ment dénéral	.1	1	ı	€00'0
ASEP Accueil de Loisirs 100 740,00 € 7-13 ans	100 740,00	(III)	10 160,00€	6 664,00 €	3 496,00 €	182,22 €	8 128,00€
ASEP Séjours 38 320,00 €	38 320,00	w	2 540,00 €	U	2 540,00 €		2 032,00 €
ASEP TOTAL 209 375,00 €	209 375,00	full	12 700,00 €	6 664,00 €	6 036,00 €	182,22 €	10 160,00 €

5 280,00€	7 920,00€	8 000'000€	21 200,00 €
54,00€	239,39€	177,85 €	471,24 €
5 110,14€	3 295,72 €	5 093,60 €	13 499,46 €
1 489,86 €	6 604,28 €	4 906,40 €	13 000,54 €
6 600,000 €	9 900,006 €	10 000,00€	26 500,00 €
55 736,00 €	83 463,00 €	32 733,00 €	171 932,00 €
Accueil de loisirs 4-6 ans	Accueil de loisirs 7-13 ans	Accueil de loisirs 14-17 ans	TOTAL
Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux
25.1	25.2	25.3	

Pour information, 56 000 € de subvention de fonctionnement générale sont versés Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux pour les trois actions cidessus.

2 000,00 € 2 000,00 €	40,18€ 40,18 €	1 373,96 € 1 373,96 €	1 126,04 € 1 126,04 €	2 500,00 € 2 500,00 €	89 641,00 € 89 641,00 €	Sejours vacances 6-18 ans TOTAL	Etoile Sportive St-Ferjeux Etoile Sportive St-Ferjeux St-Ferjeux
9 800,00 €	10	2 954,84 €	8 045,16 €	11 000,00 €	143 178,00 €		TOTAL
800,00€		1 000,000 €		1 000,00€	9 930,00 €	v	Séjours vacances 6-18 ans
1 600,00€	11) to,toe -	00000	2 000,000 €	106 085,00 €		Accueil de loisirs 12-15 ans
6 400,00€		1 051 81 F	8 045 48 Æ	8 000,00€	27 163,00 €		Accueil de loisirs 6-11 ans

Acompte au 26/03/13		156 090,69 €	Đ				156 090,69 €			47 869,31 €	Đ			47 869,31 €	203 960,00 €
Dont dégressivité *		7 503,08 €				€ 00'0	7 503,08 €			2 102,79€		n	1	2 102,79 €	9 605,87 €
Part Ville		155 336,64 €					155 336,64 €			235 083,36€				235 083,36 €	390 420,00€
Part CAF		195 113,36 €				9 00'0	195 113,36 €			59 836,64 €		U	J	59 836,64 €	254 950,00 €
Subvention		350 450,00 €					350 450,00 €			294 920,00 €				294 920,00 €	645 370,00 €
Coût prévu	106 156,00 €	81 994,00 €	63 493,00 €	158 278,00 €	175 040,00 €	11 148,00 €	596 109,00 €	64 613,00 €	62 487,00 €	52 299,00 €	71 725,00 €	93 252,00 €	147 321,00 €	491 697,00€	1 087 806,00 €
Action	Ludothèque Palente Orchamps	Accueil de Loisirs Kergomard	Accueil de Loisirs Helvétie	Accueil de Loisirs Les Sapins	Accueil de Loisirs Petit Prince	Accueil de Loisirs Ritournelle	Total accueil - 6 ans	Accueil de Loisirs Champagne	Accueil de Loisirs Bel Air	Accueil de Loisirs Rivotte	Espace Jeunes Planoise	Accueil de Loisirs Dürer Fluo	Accueil de Loisirs Rosa Parks	Total accueil + 6 ans	TOTAL
Organisme	Francas du Doubs *	Francas du Doubs *	Francas du Doubs *	Francas du Doubs *	Francas du Doubs *	Francas du Doubs *	Francas du Doubs	Francas du Doubs *	Francas du Doubs *	Francas du Doubs *	Francas du Doubs *	Francas du Doubs *	Francas du Doubs *	Francas du Doubs	Francas du Doubs *
Š	38.1	38.2	38.3	38.4	38.5	38.6 NE		39.1	9.2	39.3	40	39.4 NE	39.5 NE		

(*) Le calcul de l'acompte pour les Francas diffère des autres structures. En effet, seuls 80 % de la part CAF leur sont versés.

	9 9					
Acompte au 26/03/13	27	42 800,00 €	14 200,00 €	14 200,00 €	1 600,00€	72 800,00 €
dont dégressivité *		8 270,07 €	0000	4 400,90 €	2 098,76 €	14 777,81 €
Part Ville		50 727,16€	2 4 2 4 4 5 4 5 5 6 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	24 044,04 €	741,46€	76 013,16€
Part		2 772,84€		10 955,46 €	1 258,54 €	14 986,84 €
Subvention	8	53 500,00 €	17 750,00 €	17 750,00 €	2 000,000 €	91 000,000 €
Coût prévu		88 015,00 €	83 385,00 €	80 770,00 €	27 977,00 €	280 147,00 €
Action		Accueil de loisirs - de 6 ans	Accueil de loisirs 7-12 ans	Accueil de loisirs 13-17 ans	Séjours Vacances 16- 25 ans	TOTAL
Organisme		MJC Besançon Clairs- Soleils	MJC Besançon Clairs- Soleils	MJC Besançon Clairs- Soleils	MJC Besançon Clairs- Soleils	MJC Besançon Clairs-Soleils
ž	No.	20.1	20.2	20.3	21	

Pour information, 55 700 € de subvention de fonctionnement général sont versés Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux pour les trois actions ci-dessus.

22.1	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs - de 6 ans	59 725,00 €	15 220,00€	8 388,28 €	6 831,72 €	286,53 €	12 176,00 €
22.2	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs 7-12 ans	283 038,00 €	41 100,00€	3 N 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	4 03 3cc 3c	747 50 6	32 880,00 €
22.3	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs 13-17 ans	62 126,00 €	9 000,000 €	24 004,41 €	20 200,08 c	⇒ 00°, 1 1 1	7 200,00 €
23 NE	MJC Palente Orchamps	Spectacle Jeunesse 0-18 ans	53 415,00 €	17 720,00€	0,00€	17 720,00 €	Pas de financement CEJ	14 176,00 €
24 NE	MJC Palente Orchamps	CEL Théâtre 6-13 ans	18 463,00 €	7 485,00€	0,00€	7 485,00 €	Pas de financement CEJ	5 988,00 €
	MJC Palente Orchamps	TOTAL	476 767,00 €	90 525,00 €	33 252,69 €	57 272,31 €	1 004,03 €	72 420,00 €

Pour information, la subvention de fonctionnement général de la MJC Palente-Orchamps sera déterminée lors d'un prochain Conseil Municipal. 3 700 € sont versés par la Direction Education pour l'action CEL Théâtre.

35.1	Centre de Loisirs du	Accueil loisirs	53 500,000 €	7 200.00 €				5 760.00 €
	Barboux	- b ans			A 01 100	2 10 47 L 01 L	27 00 €	
25.0	Centre de Loisirs du	Accueil loisirs	3 00 VOU VZ	≥ 00 00c 2	324, 13 t	10.47.5.0 10.07.4.0	7 °CO, 17	£ 760 00 £
2.00	Barboux	7-13 ans	7 + 004,00 t	7 200,000 €				3 / 00,000 ¢
	Centre de Loisirs du	IVICI	200 103 701	3 00 000 6	201100	2 40 27 42 64 6	20070	44 500 00 6
	Barboux		127 304,00 €	4 400,000 4	364,13€	10.0,01¢	₹60,12	

	Organismo	Action	Coût	Subvention	Tred.	Ted	toop	Acompte
	0.00		prévu		CAF	Ville	dégressivité *	26/03/13
	PEP 25	Séjours	26 870,00€	8 700,000€	1 151,71 €	7 548,29 €	3 286,32 €	6 960,00€
	PEP 25	TOTAL	26 870,00 €	8 700,00€	1 151,71 €	7 548,29 €	3 286,32 €	9 00'096 9
	ALEDD	Accueil de loisirs 6-17 ans	43 490,00 €	15 000,000 €	9 00'0	15 000,000 €	Pas de financement CEJ	12 000,000€
	ALEDD	Séjours	€ 9 655,00	1 000'00 €	9'00'€	1 000,000 €	€000	800,00€
	ALEDD	TOTAL	103 145,00 €	16 000,000 €	9 00'0	16 000,000 €		12 800,00 €
.⊑	* Pour information, 6 000 € d'acor	mpte ont déjà été v	00 € d'acompte ont déjà été versés à ALEDD pour l'accueil de Loisirs 6-17	ur l'accueil de Loi	sirs 6-17 ans en j	ans en janvier 2013.		
	Profession Sport 25	Accueil de loisirs 7-12 ans	71 363,00 €	9 000'000 €	0 0 0 0 0 0 0 0	л О О О	0.00 FF & A	7 200,00€
	Profession Sport 25	Accueil de loisirs 13-17 ans	19 447,00 €	3 500,00€	0 004, T. A	¥ 00°0 0	94,00 ¢	2 800,00 €
	Profession Sport 25	TOTAL	90 810,00 €	12 500,00 €	6 584,17 €	5 915,83 €	94,55€	10 000,00 €
	Antenne Petite Enfance	Accueil de loisirs - 6 ans	20 775,00 €	9 250,00 €	2 026,83 €	7 223,17 €	82,64€	7 400,00€
	Antenne Petite Enfance	TOTAL	20 775,00 €	9 250,00 €	2 026,83 €	7 223,17 €	82,64 €	7 400,00 €
							000	
	CRIJ *	CLAP Energie Jeune	51 231,00€	20 000,00 €	0,00€	20 000,00€	ras de financement CEJ	8 000,000€
	CRIJ *	TOTAL	51 231,00 €	20 000,00 €	0,00€	20 000'00 €	Pas de financement CEJ	8 000'000 €
닭	Pour information, 20 000 € de subventi délibération de l'avenant programmatif	ovention dont 10 00 matif.	00 € de subvention dont 10 000 € de subvention de fonctionnement seront versés au CRIJ. Les subventions seront versées après nt programmatif.	de fonctionnemer	nt seront versés a	ıu CRIJ. Les subv	entions seront ve	rsées après
	Centre Omnisport Pierre Croppet	Accueil de loisirs 7-14 ans	27 095,00 €	3 000,000 €	0,00€	3 000,000 €	€00'0	2 400,00€
	Centre Omnisport Pierre Croppet	TOTAL	27 095,00 €	3 000'000 €	900'0	3 000,000 €	€ 00'0	2 400,00 €

ASSOCIATIONS	TOTAL	2 906 356,00 € 963 445,00 €	963 445,00 €		342 712,17 € 620 732,83 €	29 572,75 €	450 420,00 €
Accueils de loisirs maternels	maternels	933 027,00 €	933 027,00 € 442 220,00 €	210 253,27 €	231 966,73 €	16 210,27 €	229 506,69 €
Accueils de loisirs Élémentaires et adolescents	émentaires et its	1 346 106,00 €	321 544,00€	1 346 106,00 € 321 544,00 € 128 922,61 €	192 621,39 €	7 937,22 €	178 557,31 €
	TOTAL	2 279 133,00 €	763 764,00 €	339 175,88 €	424 588,12 €	24 147,49 €	408 064,00 €
a							
Sejours		154 418,00€	14 200,000€	3 536,29 €	10 663,71 €	5 425,26 €	11 360,00 €
Actions non éligibles	igibles	472 805,00 €	472 805,00 € 185 481,00 €	0,00€	185 481,00 €	0,00€	30 996,00 €
	TOTAL	627 223,00 €	627 223,00 € 199 681,00 €	3 536,29 €	196 144,71 €	5 425,26 €	42 356,00 €

La part Ville quant à elle comprend les 10 000 € de subvention de fonctionnement général du CRIJ pour le CLAP Energie Jeune.

Acomptes au 26/03/2013 avec les actions nouvelles

Structures	Acompte au 26/03/2013
ASEP Cras/Chaprais	10 160,00 €
Comité Quartier Rosemont - St-Ferjeux	21 200,00 €
Vesontio Sport Vacances	8 800,00 €
Etoile Sportive de Saint-Ferjeux	2 000,00 €
Francas du Doubs	203 960,00 €
MJC Besançon - Clairs-Soleils	72 800,00 €
MJC Palente - Orchamps	72 420,00 €
Centre Loisirs du Barboux (*)	14 720,00 €
PEP 25	6 960,00 €
ALEDD (**)	6 800,00 €
Profession Sport 25	10 000,00 €
Antenne Petite Enfance	7 400,00 €
CRIJ	8 000,00 €
Centre Omnisport Pierre Croppet	2 400,00 €
TOTAL GENERAL	447 620,00 €

(*) dont action nouvelle

(**) 6 000 € d'acompte versé en janvier 2013

STRUCTURES MUNICIPALES

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Participation	Part CAF attendue	Part Ville	dont dégres- sivité
42.1	Maison de Quartier Grette/Butte	Accueil de Loisirs 7-13 ans	89 815,00 €	49 200,00 €	14 134,55 €	35 065,45 €	593,83 €
42.2 NE	Maison de Quartier Grette/Butte	Mini Camps 6-13 ans	9 108,00 €	4 500,00 €	-	4 500,00 €	-
42.3 NE	Maison de Quartier Grette/Butte	Accueil de jeunes 14-17 ans	89 996,00 €	69 450,00 €	-	69 450,00 €	-
42.4 NE	Maison de Quartier Grette/Butte	Camps été 14-17 ans	7 480,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €	-
43	Maison de Quartier Grette/Butte	Pôle enfance + 6 ans	18 400,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00€	Pas de financement CEJ
	Maison de Quartier Grette/Butte	TOTAL	214 799,00 €	137 150,00 €	14 134,55 €	123 015,45 €	593,83 €
45.1	Maison de Quartier Montrapon/ Fontaine Ecu	Accueil de Ioisirs 6-13 ans	137 719,00 €	68 970,00 €	20 342,80 €	48 627,20 €	695,55 €
45.2	Maison de Quartier Montrapon/ Fontaine Ecu	Accueil de jeunes 14-18 ans	53 095,00 €	37 920,00 €	0,00 €	37 920,00 €	Pas de financement CEJ
	Maison de Quartier Montrapon/ Fontaine Ecu	TOTAL	190 814,00 €	106 890,00€	20 342,80 €	86 547,20€	695,55€
47.1	Maison de Quartier de Planoise	Accueil de Loisirs 5-13 ans	51 274,00 €	20 000,00 €	15 650,47 €	13 299.53 €	564,02 €
47.2	Maison de Quartier de Planoise	Mini Camps 5-13 ans	13 428,00 €	8 950,00 €	10 000,47 €	10 200,00 €	304,02 €
47.3 NE	Maison de Quartier de Planoise	Accueil de jeunes 14-17 ans	56 946,00 €	38 330,00 €	В	38 330,00 €	В
47.4 NE	Maison de Quartier de Planoise	Mini Camps 14-17 ans	12 221,00 €	5 010,00 €	Ξ	5 010,00 €	-
	Maison de Quartier de Planoise	TOTAL	133 869,00 €	72 290,00 €	15 650,47 €	56 639,53€	564,02 €

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Participation	Part CAF attendue	Part Ville	dont dégres- sivité
41.1	Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches	Accueil de loisirs 6-13 ans (vacances)	48 508,00 €	23 296,00 €	9 033,87 €	14 262,13 €	0,00 €
41.2	Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches	Accueil de Ioisirs 6-13 ans (mercredi)	13 860,00 €	6 946,00 €	3 820,30 €	3 125,70 €	В
	Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches	TOTAL	62 368,00 €	30 242,00 €	12 854,17 €	17 387,83€	0,00€
49.1 NE	Direction des Sports	Vital'Hiver, Printemps, Automne	52 000,00 € •	38 000,00 € (*)	0,00 €	38 000,00 €	Pas de financement CEJ
49.2 NE	Direction des Sports	Vital'Été	252 700,00 € (129 700,00 € (*)	0,00 €	129 700,00 €	Pas de financement CEJ
	Direction des	TOTAL	304 700,00 €	167 700,00 €	0,00 €	167 700,00€	-

^(*) Dont 26 000,00 € + 105 700,00 € de fonctionnement général

STRUCTURES MUNICIPALES	TOTAL	906 550,00 €	514 272,00 €	62 981,99 €	451 290,01 €	1 853,40 €
AL Mate	ernels	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €
AL Élémentaires	et adolescents	394 271,00 €	206 332,00 €	59 069,37 €	147 262,63€	1 712,39€
	TOTAL	394 271,00 €	206 332,00 €	59 069,37 €	147 262,63 €	1 712,39 €
Séjoi	ırs	13 428,00 €	8 950,00 €	3 912,62 €	5 037,38 €	141,01 €
Actions non éligibles		498 851,00 €	298 990,00 €	0,00€	298 990,00€	0,00 €
	TOTAL	512 279,00 €	307 940,00 €	3 912,62 €	304 027,38 €	141,01 €

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la programmation du CEJ Volet Jeunesse 2013 et les financements correspondants,
- autoriser Mme la Première Adjointe à :
- . signer les conventions et avenants correspondants avec les associations indiquées dans les tableaux présentés ci-dessus,
- . attribuer au titre du volet enfance, la subvention présentée ci-dessus à l'Antenne Petite Enfance. En cas d'accord, la somme totale de 13 600 € sera prélevée au chapitre 65.422.6574.007008.47041,
- . attribuer au titre du volet jeunesse, les subventions présentées ci-dessus. En cas d'accord, la somme totale de 447 620 € sera prélevée au chapitre 65.422.6574. 007008.47041,
- . solliciter et encaisser, pour les activités municipales, auprès des différents partenaires, les subventions attendues des institutions ou autres collectivités locales sur les lignes de crédit 74.422.7478.007008.47041, 74.64.7478.0093013. 44000 et 74.64.7478.0093014. 44000.

«M. LE MAIRE: C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mme POISSENOT, Mme RONZI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN, M. OMOURI, M. MONNEUR et M. BONTEMPS n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 3 avril 2013.